

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 82 06236**

---

⑤ Epingle à tricot élastique, permettant de laisser des mailles en attente en cours de tricotage.

⑤ Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). D 04 B 33/00.

② Date de dépôt ..... 9 avril 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 13 juin 1981, modèle d'utilité n° G 81 17 573.6.

④ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 24-12-1982.

---

⑦ Déposant : WILLIAM PRYM-WERKE KG, société de droit allemand, résidant en RFA.

⑦ Invention de : Carl Winkhaus.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : Cabinet Michel Lemoine,  
13, bd des Batignolles, 75008 Paris.

L'invention est relative à une épingle à tricot permettant de laisser des mailles en attente en cours de tricotage, par exemple en vue de former des poches ou des encolures sur l'article tricoté.

5 Les épingles à tricot connues jusqu'ici, qui ont par exemple la forme d'épingles de sûreté surdimensionnées, gênent la poursuite du tricotage en raison de leur raideur. Le diamètre d'une telle épingle n'est pas égal en général à  
10 l'épaisseur de l'aiguille à tricoter utilisée. C'est pourquoi les mailles laissées en attente doivent d'abord être renfilées sur une aiguille à tricoter normale avant d'être reprises dans le tricotage, ce qui est une opération malaisée.

On connaît en outre des moyens séparés qui sont destinés à être enfilés ou serrés sur des aiguilles à tricoter  
15 normales en vue de laisser des mailles en attente. Ces moyens sont constitués de pièces relativement petites qui se perdent rapidement.

L'invention a pour but d'éliminer les inconvénients rappelés ci-dessus à l'aide d'une épingle à tricot élastique  
20 qui est de préférence faite d'une seule pièce.

Selon l'invention, cette épingle à tricot est faite d'une pointe d'aiguille à tricoter suivie d'une partie filiforme relativement courte dont l'autre extrémité comporte un moyen pour recevoir la pointe d'aiguille à tricoter.

25 Le dessin annexé illustre un mode de réalisation particulier de l'épingle à tricot conforme à l'invention.

La figure 1 représente cette épingle à tricot en position de fermeture pour laisser des mailles en attente.

La figure 2 représente l'épingle à tricot lorsqu'on  
30 reprend en tricotant les mailles laissées en attente.

L'épingle à tricot conforme à l'invention est faite d'une pointe d'aiguille à tricoter 1 dont le diamètre peut être adapté à l'épaisseur des aiguilles usuelles et qui est suivie d'une partie filiforme 2. L'autre extrémité de cette  
35 partie filiforme 2 porte un élément de blocage 3. Cet élément de blocage 3 a de préférence la forme d'un manchon dont l'une des extrémités est agencée pour recevoir l'extrémité de la partie filiforme 2 et dont l'autre extrémité présente une

ouverture 4 pour recevoir en partie la pointe d'aiguille 1. L'ouverture 4 peut être adaptée au diamètre et à la forme de cette pointe 1. Elle peut d'ailleurs être aussi constituée d'un passage cylindrique par exemple. Il est en outre possible  
5 de munir l'ouverture 4 de saillies ou lèvres comme moyens de serrage ou d'encliquetage auxiliaires. L'élément de blocage 3 peut être fait par exemple en matière élastomère. Cette réalisation a pour avantage que l'élément de blocage 3 à élasticité caoutchoutique peut s'adapter à diverses pointes d'aiguille 1  
10 et l'on n'a ainsi besoin que d'un seul élément de blocage quelle que soit la grosseur des épingles à tricot.

Selon un autre mode de réalisation (non représenté), la pointe d'aiguille 1, la partie filiforme 2 et l'élément de blocage 3 pourraient être faits d'une seule pièce de matière  
15 plastique extensible, moulée par injection, dont la partie filiforme 2 de longueur définie serait étirée. Pour donner à la pointe d'aiguille la rigidité nécessaire, la partie correspondante de cette pièce peut être constituée par exemple sous la forme d'un petit tube, armé d'une âme d'acier, dont  
20 l'extrémité antérieure est avantageusement obturée.

On travaille de la façon suivante avec l'épingle à tricot conforme à l'invention.

Lors du tricotage, les mailles à laisser en attente sont formées sur la pointe 1 de l'épingle à tricot. On assujettit  
25 alors la pointe de l'aiguille 1 dans l'ouverture 4 de l'élément de blocage 3. Le tricotage peut alors se poursuivre normalement sans gêne. Lorsque les mailles laissées en attente doivent être reprises dans le tricot, on fait sortir la pointe d'aiguille 1 de l'ouverture 4 de l'élément de blocage 3 et, en  
30 tricotant, on peut faire repasser les mailles de la pointe d'aiguille 1 à l'aiguille à tricoter normale.

## REVENDEICATIONS

1. Epingle à tricot élastique, permettant de laisser des mailles en attente en cours de tricotage, caractérisée en ce qu'elle est faite d'une pointe d'aiguille à tricoter
- 5 (1) suivie d'une partie filiforme (2) dont l'autre extrémité comporte un élément de blocage (3) muni d'une ouverture (4) pour recevoir en partie la pointe d'aiguille à tricoter (1).
2. Epingle à tricot élastique selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pointe d'aiguille (1), la partie
- 10 filiforme (2) et l'élément de blocage (3) sont faits d'une seule pièce venue de moulage.
3. Epingle à tricot élastique selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que l'élément de blocage (3) a la forme d'un manchon.
- 15 4. Epingle à tricot élastique selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'ouverture (4) est munie de moyens de serrage ou d'encliquetage auxiliaires.

FIG. 1

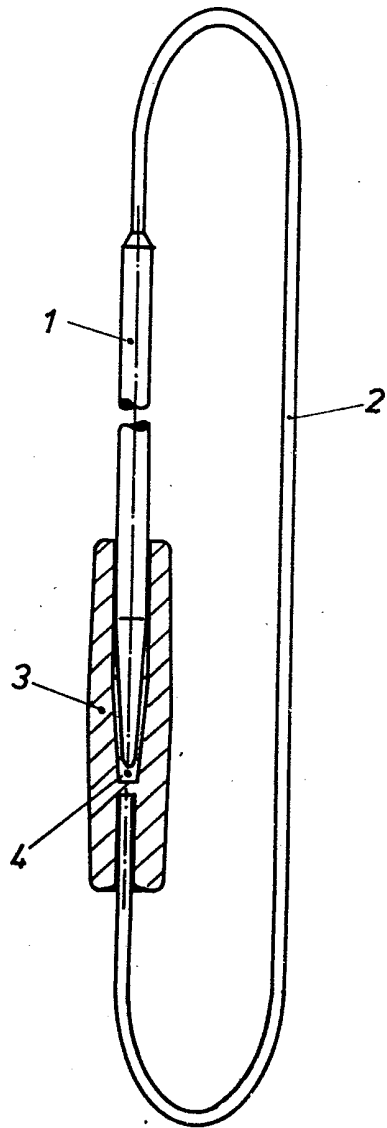


FIG. 2

